

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Objet :

**Programme IDANH
« Maison de Vivios » et
Carrières de Lespignan**

N° : D - 2022-09-05-08

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA.

Procurations : M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Olivier MONROS à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre le projet IDANH (Itinéraires de Découverte Archéologie Nature et Histoire) « Maison de Vivios » et Carrières de Lespignan qui participe à la promotion du territoire de la commune en développant le tourisme de pleine nature par la mise en valeur du patrimoine local.

Il présente le plan d'action du GAL Est Audois dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2022 en vue d'obtenir une subvention pour aider la commune à supporter les frais de la mise en œuvre de ce projet dont le montant des travaux et aménagements s'élève à 25 695.33 € HT.

Le FEADER au titre du programme LEADER 2014-2022 peuvent apporter une aide financière jusqu'à 60 % des projets éligibles.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

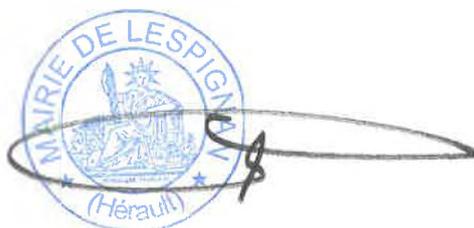
Approuve la mise en œuvre du projet IDANH « Maison de Vivios » et Carrières de Lespignan tel que présenté ainsi que le montant des travaux et aménagements,

Dit que ce programme de travaux sera inscrit au BP 2023 de la commune.

Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qu'il a reçu en date du 02/06/2020, demandera une aide financière auprès du FEADER et du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le 09 SEP. 2022

ID : 034-213401359-20220905-D2022_09_05_008-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 8 SEP. 2022

Et publication ou notification

Du 09 SEP. 2022

Le Maire :